

Le Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi, le Gouvernement de Navarre et l'Office Public de la Langue Basque ont adopté le plan d'action venant concrétiser pour 2022 le Protocole général de coopération en matière de politique linguistique

Le document signé aujourd'hui est l'annexe annuelle au protocole général de coopération renouvelé en 2021 par les trois institutions publiques pour la période 2021-2025

Bayonne,
Le 27 juin 2022

Le Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi, le Gouvernement de Navarre et l'Office Public de la Langue Basque ont signé l'annexe 2022 au Protocole général de coopération 2021-2025 en matière de politique linguistique, réaffirmant ainsi leur engagement à poursuivre leur collaboration sur des domaines précis de la politique linguistique sur les trois territoires de la langue basque. L'annexe 2022 définit précisément les domaines sur lesquels les trois organisations travailleront ensemble : l'enseignement et l'apprentissage du basque par les adultes, le développement de l'usage de la langue basque, la sensibilisation et la promotion de la langue basque, la recherche sociolinguistique et la coopération dans le cadre européen.

Concernant l'enseignement, les trois partenaires ont convenu de poursuivre le travail visant à faciliter l'accès aux universités et aux écoles de l'enseignement supérieur de la CAE et de la Navarre par les étudiants d'Iparralde qui souhaitent poursuivre leurs études en langue basque.

Dans le domaine de l'apprentissage du basque par les adultes, une attention particulière sera portée à la formation spécifique des enseignants en donnant aux professionnels de l'enseignement du basque aux adultes la possibilité de participer aux opérations de formation organisées par chaque institution. Par ailleurs, comme les années précédentes, le fonds documentaire de HABE (organisme public rattaché au Gouvernement Basque dédié à l'alphabétisation et à la récupération linguistique par les adultes) sera mis à disposition des agents de l'Office Public de la Langue Basque et de l'Institut navarrais de la langue basque - Euskarabidea.

S'agissant de l'évaluation et de la certification des compétences linguistiques, outre la publication en 2022 par le Gouvernement de la CAE d'un décret d'équivalence visant à systématiser la reconnaissance des certificats de langue basque émis par l'OPLB et le Gouvernement de Navarre, un travail de structuration et d'harmonisation de ce domaine sera engagé par les 3 institutions en mettant en place des temps de travail communs entre enseignants et experts en certification.

Autre enjeu majeur en matière de politique linguistique, le développement de l'usage de la langue basque qui se décline dans l'annexe 2022 en cinq axes de travail : les séjours transfrontaliers, le sport, l'environnement numérique, le champ socio-économique et les médias. Parmi ces axes de travail, le numérique tient une place importante au travers des trois actions spécifiques suivantes : partager les ressources et les projets développés dans le domaine de la technologie linguistique et de l'environnement numérique (traducteur neuronal, barre d'outils itzuli+...), travailler au développement de la présence de la langue basque sur Internet et étudier la faisabilité de monter un projet expérimental autour d'activités numériques en ligne destinées aux jeunes publics des trois territoires.

En ce qui concerne le secteur socio-économique, les partenaires prévoient d'échanger des informations et de réaliser une analyse méthodologique relative à la création d'une marque commune visant à valoriser l'utilisation de la langue basque dans les commerces et services de proximité.

De la même manière, dans le domaine des médias, en plus d'échanger des informations sur les pratiques et les stratégies existantes pour le développement des médias en langue basque dans les trois territoires, il a été convenu pour 2022 d'étudier la faisabilité de mettre en place des mesures communes d'audience des médias d'expression basque.

Pour ce qui est de la sensibilisation et de la promotion de la langue basque, l'action principale des partenaires pour 2022 sera leur participation à mise en place du projet « Euskaraldia 2022 » à l'échelle des trois territoires de la langue basque.

Concernant la recherche sociolinguistique, l'accent sera mis sur la VIIème enquête sociolinguistique, avec notamment l'analyse et la publication des principaux résultats de l'enquête de terrain réalisée en 2021 sur les 3 territoires.

Enfin, les partenaires ont convenu pour 2022 de continuer à présenter des projets aux financements européens en fonction des opportunités et de travailler conjointement à l'intégration de la politique linguistique dans les futurs programmes opérationnels du POCTEFA.

Un partenariat pour promouvoir la langue basque

Le premier accord de coopération tripartite en matière de politique linguistique a été signé à Pampelune le 3 juillet 2017 entre le ministère de la Culture et de la Politique linguistique du Gouvernement de la Communauté Autonome d'Euskadi, le ministère des Relations Citoyennes du Gouvernement Foral de Navarre et l'Office Public de la Langue Basque.

Dans la continuité de cette première convention établie pour la période 2017-2021, le partenariat a été renouvelé en 2021 lors de la signature du nouveau protocole de coopération 2021-2025 à Bayonne le 22 octobre 2021.

A travers ce protocole général de coopération, les trois signataires ont réaffirmé leur volonté commune de développer la coopération transfrontalière sur des domaines précis de la politique linguistique en faveur de la langue basque, et de continuer à développer et à renforcer des relations institutionnelles durables dans le respect de l'autonomie de décision et des règles de fonctionnement de chacun des organismes concernés.